Opération « Vivre les marais - Natura 2000 »

 \Diamond \Diamond \Diamond

Comité de Pilotage du site des marais de Redon et de Vilaine

Séance du 13 février 2013 à Bains sur Oust

2013 – 1 Etudes naturalistes Mares et Loutre d'Europe

Relevé de décisions

Étaient présents:

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements :

Mesdames:

Yvette ANNEE (Conseillère Générale du Morbihan et Maire de Saint Vincent sur Oust) Julie DECLEVE (Chargée de mission Espaces Naturels au Conseil Général de Loire-Atlantique)

Messieurs:

Tous les représentants de la Commission Permanente du Comité de Pilotage :

Patrick LE VILLOUX (Président du Copil et Maire de Rieux)

Jean-Marc CARREAU (Vice-Président du Copil et Maire-adjoint de Bains sur Oust)

Didier PECOT (Vice-Président du Copil et Maire-adjoint de Sévérac)

Jean-François MARY (Vice-président du Copil et Vice-Président de la CCPR, Maire d'Allaire)

Alain GUIHARD (Conseiller général du Morbihan et Maire-adjoint de Nivillac)

Jean-Bernard VIGHETTI (Président du CABVO et Maire de Peillac)

Christian BOURGEON (Maire-adjoint d'Avessac)

Yannick DERUNES (Maire de Renac)

Emile GRANVILLE (Maire-adjoint de Redon et Président du Comité pour la Protection de Marais et rivières du Pays de Redon et de Vilaine)

Bernard GAUTIER (Vice-président du SMABV de la Chère, Représentant de la Communauté de Communes du Grand-Fougeray)

Albert LAQUITTANT (Maire de Béganne)

Autres représentants des collectivités territoriales :

Jean BEGOUIN (Maire-adjoint Béganne)

Michel DENOUAL (Maire de Théhillac)

Christophe DANILO (Conseiller municipal des Fougerêts)

Michel JULIEN (Conseiller municipal des Fougerêts - délégué SMGBO)

Mr LAIGLE (Maire-adjoint La Chapelle de Brain)

Pascal MAHÉ (Maire-adjoint La Chapelle de Brain)

Jean-Marc GUILLEMOT (Maire-adjoint de Glénac)

Guy DAVID (Maire de Saint-Perreux)

Christian FONDIN (Maire-adjoint de Guenrouët)

Maurice MOINEAU (Maire-adjoint de Pierric)

Jean-Yves DENOUAL (Maire-adjoint de St Jacut les Pins)

André PIQUET (Président du SMGBO)

Olivier GUINDON (Technicien de rivières SIABV du Don)

Bertrand BARBIER THALY (Technicien de rivières SIBV du Trévelo)

Denis FATIN (Technicien de rivières SMABV de l'Isac)

Représentants des Propriétaires, Exploitants, Usagers et Associations de protection de la Nature :

Mesdames :

Barbara GERARD (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu

Aquatique de la Loire-Atlantique) Maryvonne RENAUD (Syndicat de la Propriété Rurale de Loire-Atlantique)

Messieurs :

Bernard GAUTIER (Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine)

Aimé CHAUVIN (Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique)

Alain GUIHARD (Chambre d'agriculture du Morbihan)

Philippe BAUDRON (Fédération de chasse d'Ille et Vilaine)

Stéphane BASCK (Fédération de chasse du Morbihan)

Claude BOUESSAY (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine)

Jean-Claude LE CLAINCHE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Morbihan)

Florian GUERINEAU (FDAAPPMA d'Ille et Vilaine)

Olivier NOËL (SEPNB - Bretagne vivante)

Jean-François DABO (Eau et rivières de Bretagne – délégation Morbihan)

Thomas LE CAMPION (Groupe Mammalogique Breton)

Représentants de l'État:

Mesdames:

Muriel-Anne LEFORT (DREAL Bretagne)

Françoise PEYRE (DREAL Pays de la Loire)

Terakosy RADIO (DDTM d'Ille et Vilaine)

Messieurs:

Jean-Jacques NARAYANINSAMY (Sous-préfet de Redon)

Dominique BOUSSION (ONEMA)

Assistaient également :

Mesdames:

Elodie BOUTTIER (SEPNB Bretagne Vivante)

Chantal DENIAUD (Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique)

Julie MAINGARD (Chargée de mission Natura 2000 Vallée de l'Arz - SMGBO)

Messieurs:

Jérémie BELLIOT (Technicien Espaces Naturels au CG44)

Patrick LATOUCHE (Directeur du SMGBO)

Benjamin MAZERY (CCPR de Redon)

Étaient excusés :

Le Président du Conseil Régional de Bretagne

Le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

Jean-François GUERIN (Conseiller général d'Ille et Vilaine et Président de l'I.A.V)

Yvon MAHÉ (Conseiller général de Loire-Atlantique et Maire de Fégréac)

Françoise BOUSSEKEY (Maire de Sainte-Marie)

Michel RENOUL (Maire de Langon)

Marcel RENAUD (Maire de Ste Anne sur Vilaine)

Bernard CHAUVIN (Maire de Caden)

Alain HERCOUET (Maire de St Jacut les Pins)

Michel PIERRE (Maire de St Jean La Poterie)

Joël BOURRIGAUD (Vice-président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et

Maire de St Dolay)

Christian DROUAL (Maire de Péaule)

Gilbert PERRION (Maire de Limerzel)

Philippe COLAS (Maire de Cournon)

Marcel TEXIER (Mairie de La Gacilly)

Yannick BIGAUD (Maire de Guémené-Penfao)

Fabrice SANCHEZ (Maire de Massérac)

Alain BOUGOUIN (Maire d'Avessac)

Christian FONDIN (Maire-adjoint de Guenrouet)

Jean-Louis FOUGERE (Maire de St Nicolas de Redon)

Bernard LEBEAU (Maire de Plessé)

Maurice MOINEAU (Maire-adjoint de Pierric)

Le président de la Communauté de Communes de Pontchâteau/St Gildas des Bois

Le président de la Communauté de Communes de Questembert

Le Président de la Communauté de Communes de La Gacilly

Le Président du SIABV du Don

Le Président du SIBV du Trévelo

La Présidente du SMABV de l'Isac

Claude DAVY (Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents)

Jacques HAURY (Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne)

Services de l'IAV:

Mesdames:

Anne LE NORMAND (Chargée de mission NATURA 2000 et Préservation des zones humides) Claire-Lise PERRONNEAU (Secrétariat du SAGE Vilaine)

Messieurs:

Jean-Luc JEGOU (Directeur Général des Services) Jean-Pierre ARRONDEAU (Directeur Général Adjoint) Benjamin BOTTNER (Chargé de mission Espèces invasives).

$\infty \infty \infty \infty \infty \infty$

L'IAV, dans son rôle d'opérateur Natura 2000 a mené, à son initiative en 2010, 2011 et 2012, deux études naturalistes visant à améliorer les connaissances sur les mares et la loutre d'Europe. Les diaporamas présentés en séance, sont consultables depuis le site internet de l'IAV: www.eptb-vilaine.fr /zones humides/Natura 2000/ COPIL.

L'étude Mares

L'Etude sur les Mares a été confiée à l'association Bretagne Vivante.

En 2011, l'étude a permis de cartographier et caractériser 90 mares sur l'ensemble du site des marais Vilaine, il s'agit de mares de prairies avec des caractéristiques diverses (Surface, Profondeur, Végétation rivulaire, Recouvrement herbacé de la lame d'eau, Envasement, Pente...). En 2012: L'objectif de l'étude était de mettre en évidence l'intérêt écologique et l'état de conservation d'un échantillon de 30 mares du site Natura 2000 des marais de Vilaine. Les communes concernées par l'inventaire étaient Sainte-Anne-sur-Vilaine, Langon, Massérac, Avéssac et Guéméné-Penfao.

L'état général de conservation des mares a été estimé en hiérarchisant les menaces et les atteintes qui pèsent sur la pérennité des mares. Concrètement, c'est le nombre de critères défavorables que cumule chaque mare qui définit son état de conservation général. Parmi les exemples de critères défavorables : la présence d'espèces invasives, l'atterrissement à plus ou moins long terme, l'ombrage important, les pentes abruptes...

La valeur patrimoniale a été définie en fonction de la protection réglementaire, de l'état de conservation des populations et de la répartition biogéographique des espèces.

Parmi les espèces d'amphibiens d'intérêt patrimonial, on peut citer : le triton marbré (dans 1 mare), le triton ponctué (dans 1 mare), la grenouille de Lessona (dans 5 mares). Concernant les libellules : 31 espèces recensées dont 5 avec une forte valeur patrimoniale : Leste barbare sur 6 mares, Leste dryade sur 3 mares, l'Agrion de mercure sur 2, l'Aeschne printanière sur 2 mares, la Cordulie métallique sur 1 mare.

Concernant la flore : un recensement exhaustif des espèces végétales caractéristiques des mares et de leurs berges a été réalisé. Sur les 31 mares étudiées pour la flore, 166 taxons ont été inventoriés (classés en 3 catégories : ligneux, herbacées des berges, aquatiques). Sur les 166 taxons recensés

au niveau des mares et leurs berges, 23 espèces ont un intérêt patrimonial fort comme le Fluteau nageant, Gratiole officinale, Sanguisorbe officinale.

L'état de conservation des mares a été évalué: 24 sur 35 mares sont dans un état « mauvais à moyen » (note inférieure à 12/20) notamment en raison de la présence d'espèces invasives (ragondins, jussie, écrevisse) sur la quasi-totalité des mares.

Les préconisations de gestion sont formulées dans l'étude, elles visent à préserver ou rétablir un bon état général et une biodiversité maximale pour chaque mare. D'une manière générale, la diversité des profondeurs, les pentes douces voire les berges plates en créant des conditions de milieu variées, améliorent grandement la diversité végétale et animale. Des zones plus profondes pourront servir de refuge à la faune et à la flore aquatique, en cas d'assèchement de la mare.

Montant global des études Mares 2010 et 2012 : 33 290 € financées en partie par l'Agence de l'Eau, les Régions et à 50% par IAV. Une étude complémentaire pourra se poursuivre suivant les subventions mobilisables pour ces études et les orientations budgétaires de l'IAV.

Etude Loutre d'Europe

Cette étude visait à mieux connaître la présence de la Loutre sur le site Natura 2000 et sa répartition jusqu'à l'estuaire de la Vilaine. Une campagne de prospection de terrain a été répartie entre l'IAV, Bretagne Vivante et le Groupe Mammalogique Breton pour couvrir l'ensemble du territoire d'étude en deux périodes : d'octobre à décembre 2010 et de mars à avril 2011.

Un phénomène de recolonisation de la Loutre se constate depuis la fin des années 1990, à partir de deux principaux noyaux de population. De nombreux bassins versants ont été recolonisés à leur périphérie (Aven, Odet, Aulne aval, Lié notamment), permettant leur jonction (par le Haut Oust et l'Evel). Aujourd'hui la recolonisation se poursuit vers le littoral, la pointe de la presqu'île (Aber Wrac'h, Goyen) et l'Est de la région (Gouessant, Arguenon, Canut, Vilaine). Ainsi la surface représentée par les bassins versants occupés par la loutre est passée de 21% depuis l'inventaire de 1986-90 à 54% en 2009. Des quatre départements bretons, seul l'Ille et Vilaine reste largement inoccupé mais sa recolonisation est bel et bien amorcée depuis plusieurs mois.

Avant de présenter les résultats de la prospection, rappelons quelques caractéristiques de la Loutre : elle fréquente tous les types de milieux aquatiques (rivières, marais, étangs, littoral). L'étendue de son domaine vital est très variable : 5 à 30 km2 en marais et 5 à 20 km de cours d'eau voir 40 km pour les mâles. Son milieu de vie doit lui offrir des ressources alimentaires en quantité suffisante (une faune piscicole abondante, la présence de batraciens et d'écrevisses). Les milieux peu pénétrés assurant une grande tranquillité comme les formations végétales humides denses : roselières, magnocariçaies ou les formations buissonnantes (saules, ronciers, arbres sur berges...) lui offre les abris adaptés.

Aujourd'hui, les facteurs d'origine anthropique menaçant l'espèce sont de 4 types : la mortalité directe (mortalité routière en particulier), le dérangement (par l'homme, le chien...), l'altération physique de son milieu de vie et la pollution des écosystèmes aquatiques (en particulier les

pesticides organochlorés, les PCB et métaux lourds qui peuvent altérer ses fonctions vitales par le phénomène de bioamplification-cumule tout le long de la chaîne alimentaire, des produits toxiques).

L'étude menée par l'IAV en partenariat avec Bretagne Vivante et le Groupe Mammalogique Breton consistait à suivre 113 stations de prospection, conformément au protocole IUCM (Union Mondiale pour la Nature pour le Groupe d'experts de la loutre). Pour qu'une station soit considérée « positive », l'observateur doit trouver au moins un indice de présence (fèces, empreintes, marquages à l'urine, restes de repas...) sur une distance de 600 mètres en prospectant l'une des deux rives.

Résultats des prospections de terrain par secteur géographique :

- La Vilaine en amont de Redon: seulement 7 des 28 stations étaient positives. C'est sur les cours d'eau principaux que l'on trouve les meilleurs résultats. Le fort envasement du réseau de fossés et leur colonisation par la jussie, induisant une mauvaise qualité des habitats aquatiques et une faible biomasse piscicole peuvent expliquer ces résultats.
- Le bassin versant de l'Oust (Oust, Arz, Aff et affluents): les résultats obtenus révèlent une fréquentation régulière par la loutre. 60% des stations ont été positives aux 2 passages.
- La Vilaine entre Redon et le barrage d'Arzal: Les résultats sont comparables à ceux de la Vilaine en amont de Redon avec 33% (premier passage) puis 58% (deuxième passage) de prospection positive. Ces résultats pourraient s'expliquer également par l'envasement et la colonisation de la jussie dans le réseau de fossés de marais.
- Le ruisseau du Roho: les résultats obtenus révèlent la fréquentation régulière par la loutre. 86% des stations ont été positives aux deux passages.
- Le ruisseau du Trévelo: les résultats obtenus révèlent la fréquentation régulière par la loutre. 100 % des stations ont été positives aux deux passages.
- L'Isac et ses affluents: seul 50% des stations révèlent une prospection positive. Ce résultat n'est pas représentatif du statut de l'espèce sur les marais de l'Isac. Des données anciennes révèlent, en effet, une fréquentation régulière et ancienne sur ces marais.
- L'estuaire et baie de Vilaine : seul 4 des 11 stations ont été positives aux 2 passages. Son statut sur ce territoire est encore à définir.
- La rivière de Saint Eloi sur sa partie avale : les résultats obtenus révèlent la fréquentation régulière par la loutre. 100 % des stations ont été positives aux deux passages.

Il est important de souligner que les habitats fréquentés et utilisés par la Loutre d'Europe sont protégés par le code de l'environnement, en vertu des articles L 411-1, L 411-2 et L 415-3, toute destruction de ses habitats pouvant entraîner des poursuites.

Le montant global de l'Etude Loutre menée en 2010 et 2011 s'élève à 11 723 €. Elle a bénéficié d'une aide financière de la Région Bretagne 20 %, le reste étant financé par l'IAV (80 %).

* *

Suite à la présentation des représentants des associations Bretagne Vivante et du Groupe Mammalogique Breton et suite aux échanges avec l'assemblée, les membres du Comité de Pilotage prennent acte de ces études et des plans de financement.

Patrick LE VILLOUX

Président du Comité de Pilotage

)

